

Comité d'Encouragement à l'Education Physique et Sportive

Association déclarée aux termes de la loi du 1^{er} Juillet 1901 à la Préfecture de Police sous le n° 171.855

SIÈGE SOCIAL : 18, RUE ÉTIENNE MARCEL, PARIS-2^e

Documentation technique sur le :

" STADE de FRANCE "

Projet et étude de Monsieur Roger Fêmeau, Secrétaire Général du :
" Comité d'Encouragement à l'Education Physique & Sportive "

Préliminaires

Ce titre s'impose. Il manque à notre Nation le véritable Stade digne de sa situation dans le Monde. Il faut le créer.

Le " Stade de France " doit être réalisé suivant les conditions générales ci-dessous énoncées :

- 1°- La construction doit avoir une expression extérieure rappelant la pureté et l'ampleur des grands chefs d'oeuvre de l'Antiquité.
- 2°- Les aménagements, pour les Spectateurs, doivent être recherchés avec tout l'Art moderne assurant le plus complet confort
- 3°- Les installations, pour la pratique des Sports, doivent être exécutées rigoureusement suivant les Règlements Internationaux et Olympiques et avec le plus grand souci d'une technique exempte de toute critique.

Malgré les admirables Stades existant à l'Etranger, cet ensemble de conditions doit faire du " Stade de France " le " Premier Stade du Monde " .

Le projet est conçu pour une capacité de : 100.000 places couvertes. Il est indispensable que les Spectateurs soient à l'abri parce que, sous notre latitude, au cours de certaines saisons le résultat d'une quantité d'importantes réunions est détruit par le mauvais temps.

Il ne s'agit pas uniquement de créer un Stade spectaculaire

mais aussi une oeuvre morale, sociale et nationale qui entraîne la jeunesse scolaire universitaire et sportive vers la pratique des exercices au grand air et la foule vers le plus sain des spectacles.

C'est dans cet esprit qu'il faut poursuivre la réalisation.

1 ' Etude

Au début de l'étude du projet il avait été envisagé d'établir une piste cycliste ceinturant la piste de course à pied en cendrée. Cette question a été abandonnée parce que, en raison des dimensions réglementaires à respecter pour les terrains centraux de foot-ball et de rugby, son établissement rejetait les Spectateurs trop loin de l'action. Une deuxième raison en imposait l'abandon : la concurrence des vélodromes Parisiens existants rendait cette réalisation non viable. Dans ces conditions il était illogique d'engager un capital important pour un résultat presque négatif.

Une autre étude fut faite pour l'établissement d'une patinoire circulaire démontable. L'importance du matériel et de la main d'oeuvre ont démontré qu'il ne fallait pas persister pour cette installation par trop onéreuse.

Les Sports équestres n'ont pas davantage retenu l'attention en raison des ravages causés par la cavalerie et qui auraient entraîné des frais importants de réfection.

Après avoir éliminé ces différentes études une sélection de Sports s'est imposée.

La technique sportive classe les Sports, suivant leurs particularités en deux catégories :

- A - Sports de plein air
- B- Sports de Salles et de Palestre

A - Sports de plein air :

- Athlétisme
- Base-Ball
- Basket-ball
- Boomérang
- Cricket
- Foot-ball
- Golf
- Hockey
- Jeu de Paume
- Pelote basque
- Rugby
- Tennis
- Tir à l'arc

B - Sports de Selles et de Palestre :

- Boxe
- Escrime - Epée - Sabre
- Gymnastique
- Lutte
- Poids & Haltères

Il faut ajouter à la pratique normale de ces différents sports l'établissement, sous les gradins du Stade ,

- 1° - d'une piscine de 28 mètres sur 12 mètres, pour la natation
- 2° - d'un stand de tir au pistolet et à l'arme de guerre jusqu'à 200 mètres.

De plus, le " Stade de France " permettra l'organisation de manifestations diverses :

- Aérostation. Gonflement et départ de ballons sphériques
- Aviation. Atterrissage et départ d'hélicoptères.
- Colombophilie. Lachers de pigeons voyageurs.
- Jamborée Mondiale des Boy-scouts
- Soirées théâtrales estivales

1' Organisation

Pour assurer une organisation complète et un fonctionnement irréprochable les installations suivantes doivent être réalisées dans la recherche de la perfection.

- Arrosage (Entretien des terrains et nettoyage)
- Ascenseurs (quatre appareils)
- Ateliers : Electricité - Menuiserie - Mécanique & Serrure -
- Bains, Douches et Piscine (par puits artésien)
- Cabine à Haute tension et Groupe électrogène de secours
- Chambres de Stagiaires
- Chauffage (tous les locaux plus la Tribune Présidentielle)
- Eau d'alimentation
- Eclairage (tous les locaux plus l'ensemble des terrains & pistes)
- Garage pour plusieurs centaines de véhicules
- Hauts parleurs
- Incendie - Avertisseurs spéciaux
- Infirmerie
- Laboratoire biologique (Appareils & Accessoires perfection)
- Locaux des gardiens
- Magasins pour petit et grand matériel
- Restaurants - Bars - (et leurs annexes)
- Salle de conférences et cinéma
- Salons d'Honneur et de réceptions
- Services de Direction
- Standard téléphonique (lignes spéciales avec les terrains et pistes)
- Vestiaires
- W.C. & toilettes

la Réalisation

Les multiples démarches ont abouti à envisager un emplacement idéal possible au Jardin Zoologique d'Acclimatation.

En raison de l'importance du " Stade de France " un programme financier a été recherché dans le but de rendre

le " Stade de France " absolument dégagé des obligations d'amortissement et d'intérêts des capitaux consacrés à son établissement. La solution est possible par l'autorisation Gouvernementale d'une loterie qui en assurerait les fonds nécessaires.

Dès que le " Stade de France " serait mis en exploitation deux points importants seraient alimentés par les recettes :

- A - le Personnel attaché à son fonctionnement
- B - son entretien général, les améliorations et le matériel nouveau.

Le surplus des recettes serait versé au " Comité Olympique Français " pour la préparation et le déplacement des Equipes Françaises aux " Jeux Olympiques " et à des Oeuvres d'encouragement à l'Education Physique & Sportive de la Jeunesse scolaire, universitaire et Manuelle.

L'examen des plans qui ont été établis permet de juger de toute la valeur du projet.